

Cadre réglementaire du MDDELCC en matière de pesticides

Julie Corriveau, Ph. D., biologiste, conseillère scientifique
Direction des matières dangereuses et des pesticides

3 octobre 2014

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 



Plan de la présentation

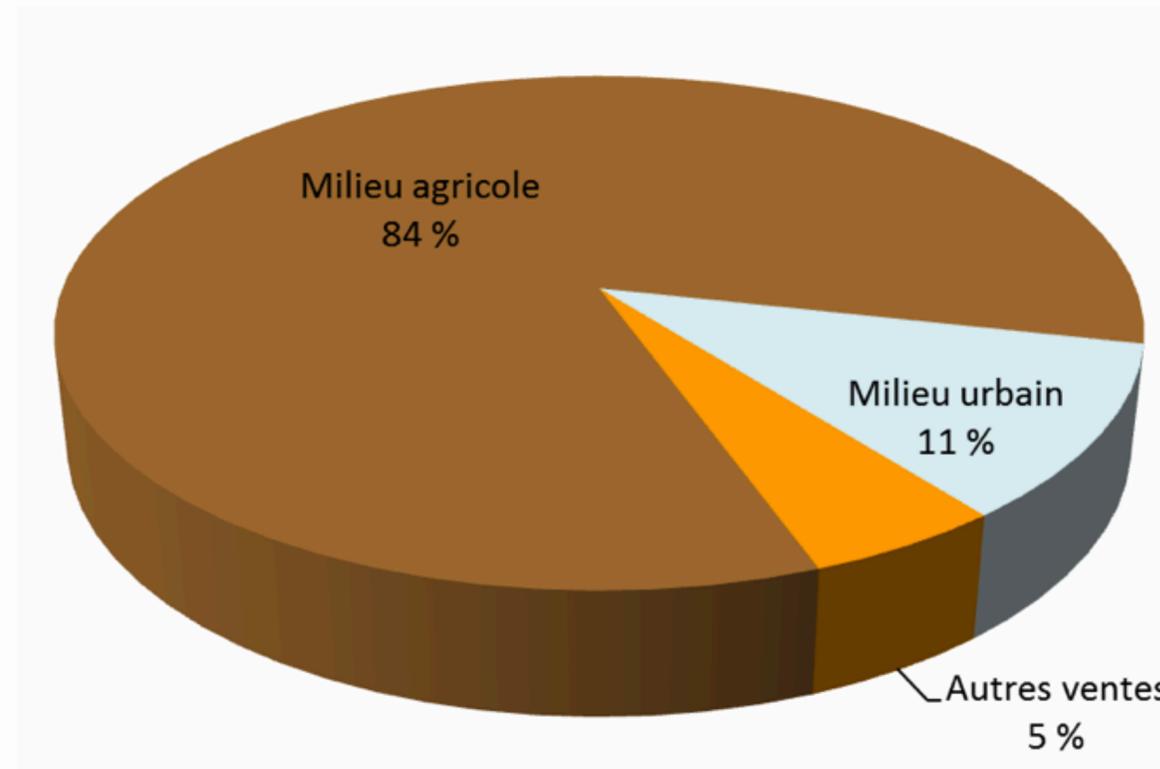
- Portrait des pesticides au Québec
- Cadre réglementaire au Québec
 - Loi sur les pesticides
 - Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides
 - Code de gestion des pesticides
- Outils non réglementaires

Portrait des pesticides au Québec

Bilan des ventes de pesticides au Québec en 2011

■ Milieu agricole

- 3 339 tonnes d'ingrédients actifs, soit 84 % des ventes totales de pesticides
- Majoritairement des herbicides (71,6 %)



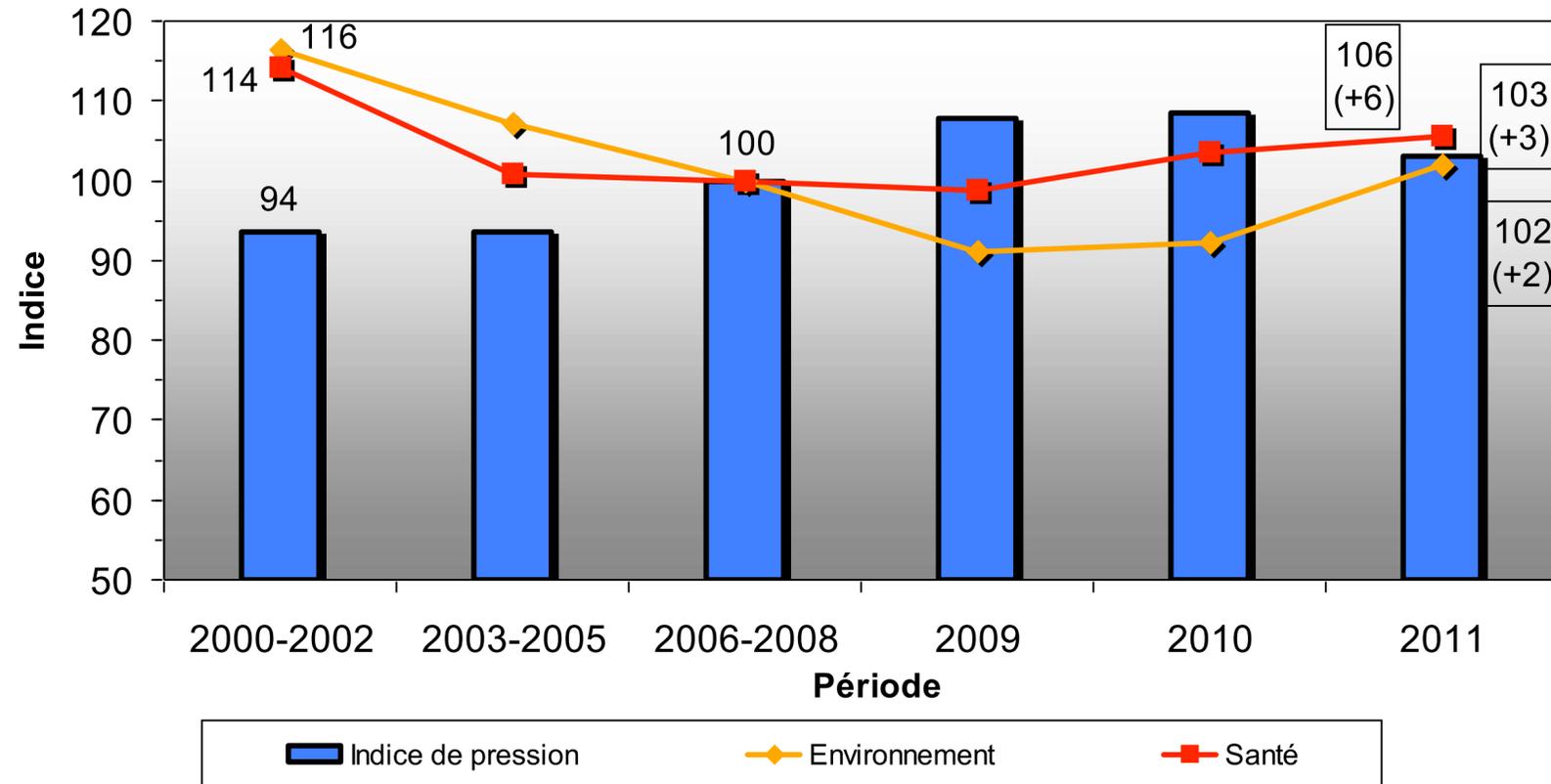
Portrait des pesticides au Québec

Indice de pression (kg i.a./ha)

- ↗ de 3 % par rapport à la période de référence (2006-2008)

Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ)

- ↗ de 2 % et 6 % par rapport à la période de référence pour, respectivement, l'environnement et la santé



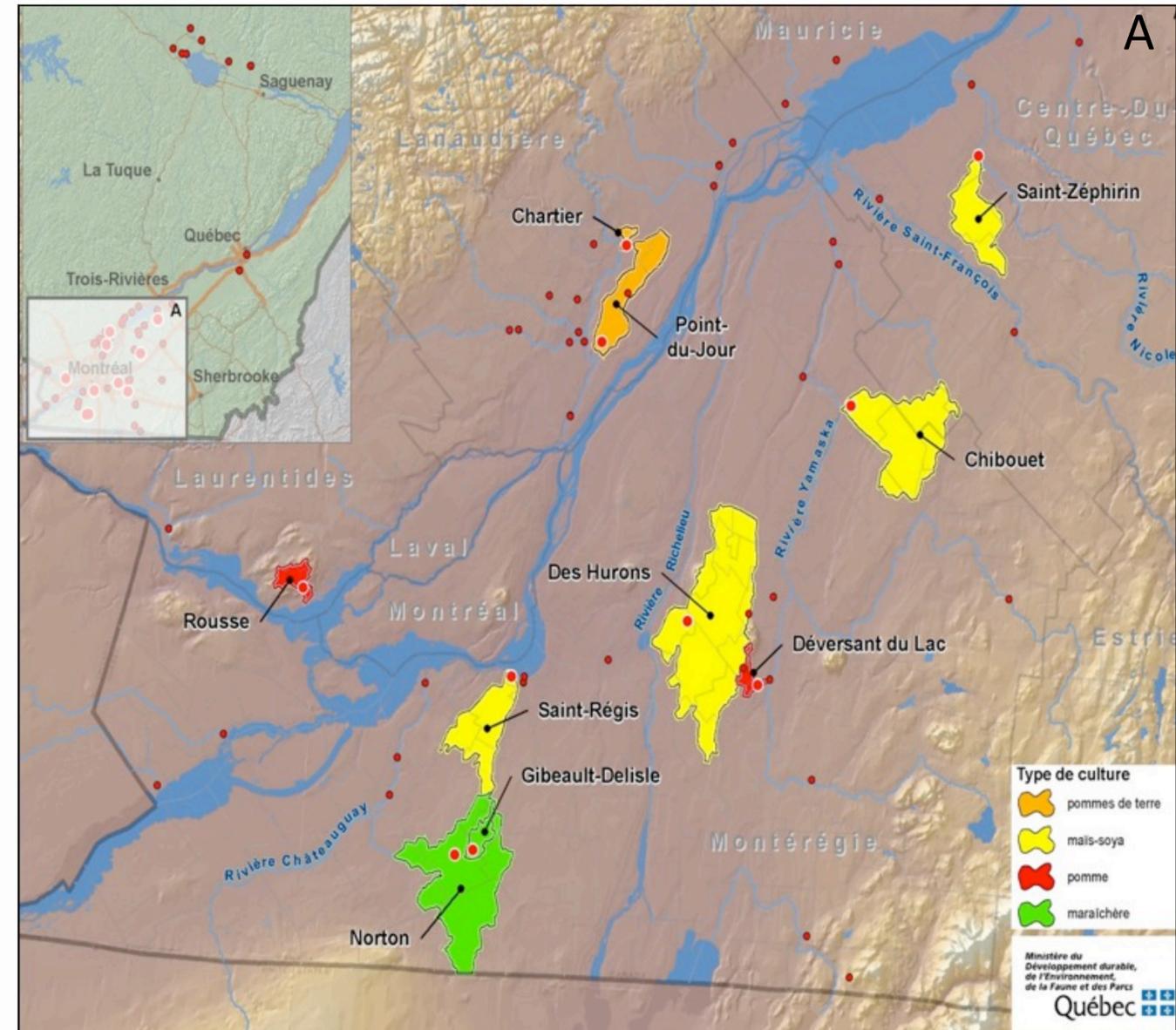
Portrait des pesticides au Québec

• Suivi des pesticides dans l'environnement

- Connaître la distribution spatiale de la problématique de la présence des pesticides dans les différents secteurs agricoles :
 - culture de maïs et de soya
 - cultures maraîchères
 - pommes de terre
 - vergers
 - bleuetières
- Les suivis sont effectués pour :
 - identifier les pesticides
 - déterminer les concentrations et leurs fluctuations
 - déterminer la fréquence de dépassement des critères de la qualité de l'eau ou des normes de qualité de l'eau potable

Suivi des pesticides dans l'eau de surface en milieu agricole

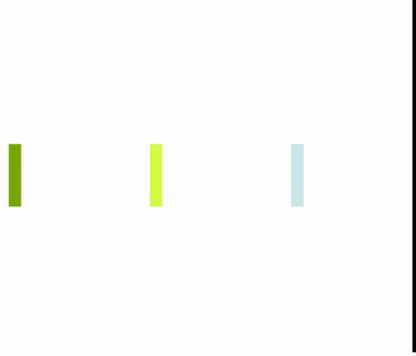
- Le réseau de base est composé de 10 stations
- Depuis 2012, le suivi est également effectué en rotation à des stations du Réseau - rivières situées en milieu agricole



Source : Direction du suivi de l'état de l'environnement

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec



Cadre réglementaire au Québec



*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Cadre réglementaire des pesticides

- **Contexte réglementaire**

- **Canada (ARLA, Santé Canada)**

- Évaluation de la valeur et de l'efficacité
- Homologation, mise en marché et réévaluation des pesticides
- Santé humaine, sécurité et effets sur l'environnement

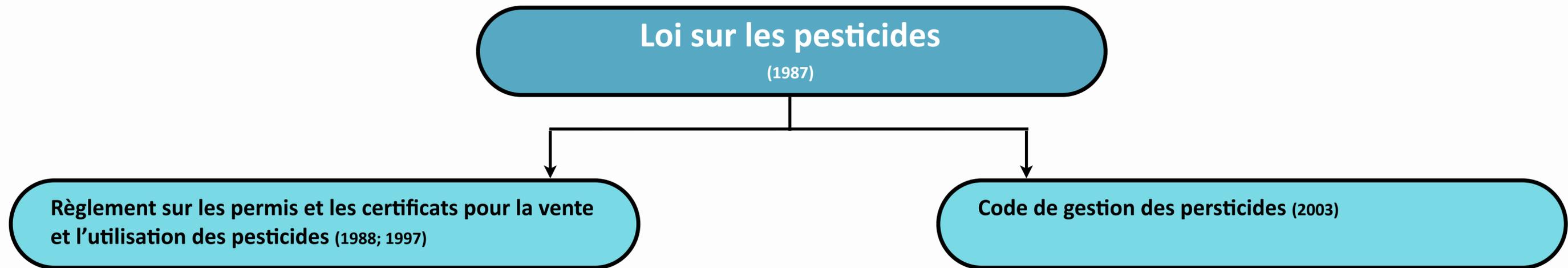
- **Québec (MDDELCC)**

- Formation et certification des vendeurs et utilisateurs
- Entreposage, vente, utilisation et élimination des pesticides
- Déversements et accidents

- **Municipalité**

- Possibilité de réglementer dans tous les secteurs
- Primauté de la réglementation provinciale sur toute disposition inconciliable d'un règlement municipal

Loi sur les pesticides



1988; 1997; 2003

Objectifs

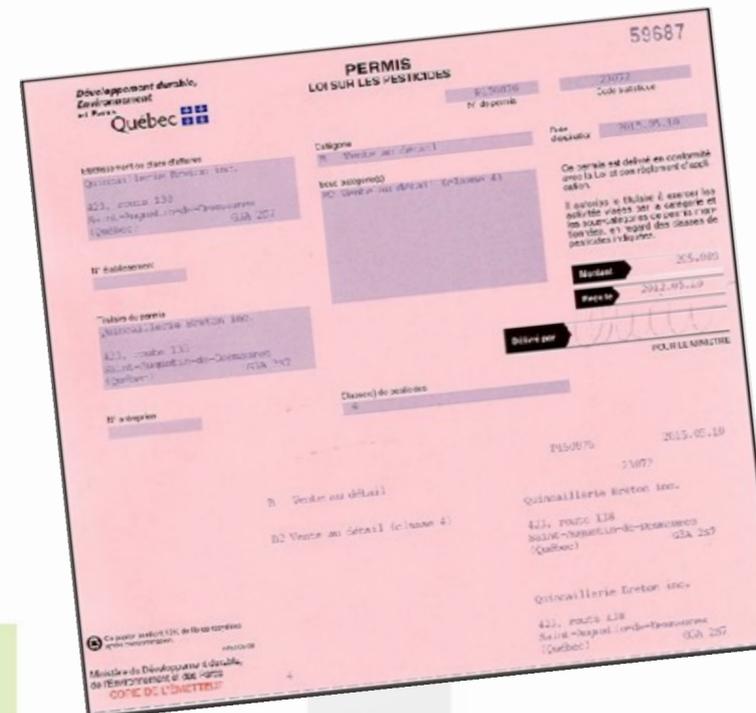
- Éviter et atténuer les atteintes à l'environnement et à la santé
- Réduire et rationaliser l'usage des pesticides

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

- Établir les règles administratives
 - Classification des pesticides
 - Régime de permis et certificats pour la vente et l'utilisation de pesticides
 - Tenue de registres



Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Classification des pesticides

- Permet d'adapter les exigences réglementaires selon le risque que présente le pesticide
- **5 niveaux** de risque pour l'environnement et la santé
 - Basée sur la fédérale
 - Déterminée de façon réglementaire

Classe fédérale		Classe québécoise
Usage restreint	Plus à risque  Moins à risque	1
		2
Usage commercial, agricole ou industriel		3
Usage domestique		4
		5



La classe québécoise n'est pas retrouvée sur l'étiquette

Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques

Québec 

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Régime de permis et de certificats

- Permis (approx. 2600)
 - permet de connaître les **entreprises** qui effectuent la vente et l'utilisation de pesticides sur le territoire québécois

Activités	Catégories	Descriptions
Vente en gros	A	Vente aux fins de revente
Vente au détail	B	Vente aux fins d'utilisation
Travaux d'application	C	Travaux d'application rémunérés
	D	Travaux d'application sans rémunération

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Régime de permis et de certificats

■ Certificat (approx. 22 000)

- permet de s'assurer que les **vendeurs et les utilisateurs** de pesticides répondent aux exigences de qualification déterminées, pour les classes de pesticides présentant le plus de risques

Doit être titulaire d'un certificat, l'individu qui :

	Catégories
• accomplit une activité pour laquelle un permis est exigé (vente ou utilisation)	A, B, CD
• est un agriculteur, son employé ou une personne autorisée à agir en son nom	E
• est un aménagiste forestier, son employé ou une personne autorisée à agir en son nom	F

Mesures en milieu agricole

Exemple : Qualification des utilisateurs

- Certificats de qualification pour utiliser des pesticides en milieu agricole
 - Certificat de catégorie E « Certificat d'agriculteur pour l'application des pesticides » (exigences accrues à partir de 2004)
 - Certificat de sous-catégorie CD8 « Certificat pour l'application des pesticides sur les terres cultivées » (exigences accrues en 2014)
- Sensibiliser au danger et aux risques liés à l'utilisation de pesticides pour leur santé, mais également pour celles de la population et de l'environnement
- Un certificat est obtenu à la suite de la réussite d'un examen prescrit ou reconnu par le ministre du MDDELCC
 - Collaboration du MDDELCC avec la SOFAD

Notez que la formation n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides

Tenue de registres

- Tous les détenteurs d'un **permis** doivent tenir des registres de leurs achats, de leurs ventes ou de leurs utilisations de pesticides
 - à l'exception des détaillants de pesticides d'usage domestique (permis de sous-catégorie B2)
- Les **agriculteurs** et les **aménagistes forestiers**, en tant que titulaires de certificat, ne sont pas dans l'obligation de tenir des registres

Code de gestion des pesticides

- Établir des normes pour la gestion des pesticides
 - Entreposage
 - Vente en gros et au détail
 - Utilisation dans le cadre de travaux rémunérés ou non (préparation, chargement et application)

Ces normes sont modulées en fonction des classes de pesticides, dont le risque.



*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Mesures en milieu agricole

Exemple : Protection de l'environnement

- **Lacs et cours d'eau**
- Entreposage et préparation
 - Distance de 30 mètres à respecter
- Application par voie terrestre
 - Distances d'éloignement de 1 à 3 mètres à respecter (incluant les fossés)
- Application par voie aérienne
 - Distance d'éloignement de 30 à 60 mètres selon la hauteur du dispositif d'application



Mesures en milieu agricole

Exemple : Protection de la santé publique

- **Immeubles protégés**
- Application par voie terrestre
 - Distance d'éloignement à respecter lors de l'usage de certains pulvérisateurs générant une importante dérive (jusqu'à 30 mètres)
- Application par voie aérienne
 - Distance d'éloignement de 30 à 60 mètres selon la hauteur du dispositif d'application





Outils non réglementaires

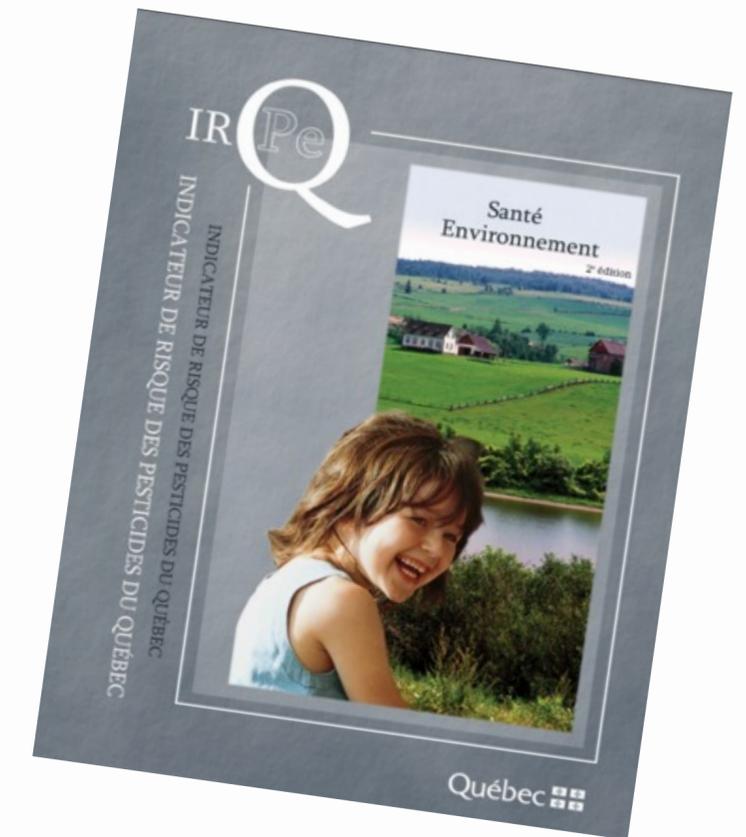


*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 

Outils d'information sur le risque

- **SAgE pesticides** – Outil d'information sur les risques pour la santé et l'environnement ainsi que sur les usages agricoles pour une gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides
 - Permet aux producteurs et conseillers agricoles de faire un choix éclairé parmi les traitements phytosanitaires homologués, et ce, grâce à une meilleure connaissance des pesticides
- **IRPeQ** – Outil de diagnostic et d'aide à la décision conçu pour optimiser la gestion des pesticides
 - Permet d'établir un diagnostic situationnel et évolutif des risques découlant de l'utilisation des pesticides à l'échelle d'une entreprise, d'un secteur, d'une région ou de la province



**Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques**

Québec 

Autres outils

- **Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture**
 - Partenaire avec le MAPAQ, le MSSS et l'UPA
 - Collaborer à l'élaboration du plan d'action prioritaire 2014-2018
- **Formation et certification**
 - Développer des guides d'apprentissage
 - Développer des prétests en ligne
- **Rubriques Internet**
 - Protéger la santé et l'environnement en milieu agricole
- **Contributions à des projets de recherche**
 - Évaluer l'impact des pesticides sur les abeilles (Université Laval)
 - Évaluer la répartition des pesticides entre l'eau de ruissellement et de drainage lors de précipitations (Agriculture et Agroalimentaire Canada)

Conclusion

- **Loi sur les pesticides** a pour objectifs de :
 - Éviter et atténuer les atteintes à l'environnement et à la santé
 - Réduire et rationaliser l'usage des pesticides
- Le MDDELCC a développé des outils pour atteindre ces objectifs, qui sont réglementaires et également non réglementaires



Merci de votre attention !

<http://www.mdelcc.gouv.qc.ca/pesticides/inter.htm>

*Développement durable,
Environnement et Lutte
contre les changements
climatiques*

Québec 